



INFOS

Statut des PTS

Nous avons été reçus ce Vendredi 29 Octobre à Beauvau à notre demande, après l'absence d'informations et vos nombreuses sollicitations suite aux annonces du Président de la République lors des conclusions du Beauvau de la Sécurité. L'Administration était représentée par le Conseiller Spécial du Ministre de l'Intérieur Alexandre Brugère, le Conseiller et Chef du Pôle Social – RH du DGPN Frédéric Lauze, et le DRCPN Simon Babre. Nous avons argumenté nos propositions en déclinant le Statut sur plusieurs thèmes.

1 – Revalorisation indemnitaire : À partir du 1er Janvier 2022

Les orientations que nous avons prises sur l'ISSPTS et l'IPTS seront débattues le 8 Novembre lors d'une réunion avec le DRCPN.

2 – Habilitations judiciaires : À partir du 1er Janvier 2023

Modification des articles 706-54, 706-56, 60 et 77-1 du CPP afin de pouvoir requérir, enregistrer, comparer et rapprocher les travaux ou actes de Police Scientifique dans un but de crédibilisation et de simplification de la Procédure Pénale.

Elles s'effectueront dans un spectre large d'infractions et nous exigerons qu'elles conservent leur cadre exclusif PTS.

Ces transformations devront s'accompagner d'une compensation financière digne de ces nouvelles fonctions.

3 – Recrutement et Formation : À partir du 1er Janvier 2024

Notre modèle RECRUTER – FORMER – AFFECTER est en discussion actuellement entre le SNPS, la DCRFPN et la DGPN.

Nous avons rappelé l'importance de réaliser un tel projet dans le cadre de la LOPSI et de permettre enfin une vraie Formation Initiale (théorique et technique) sur le modèle CEA, Douanes...

Le projeter à l'horizon 2024 nous permettra de résorber les retards actuels.



INFOS

4 – Exhaussement des B et A : À partir du 1er Janvier 2025

Après l'exhaussement des C en B finalisé en 2024, nous souhaitons créer un 4ème grade pour la Catégorie A sous forme de protocole avec une clause de revoyure afin de tirer vers le haut l'ensemble des catégories B et A actuelles et éviter ainsi un tassement de la filière.

Un avancement semi-automatique de l'ensemble des grades actuels sera proposé.

5 – Primes dans le calcul de la retraite + Bonification quinquennale

Après avoir argumenté sur l'importance de prendre en compte ces 2 vecteurs pour la filière, M. Brugère nous a indiqué que ce sujet ne rentrera pas dans le cadre de la LOPSI. Il leur paraît primordial que cet aspect financier ainsi que la pénibilité de notre travail soient débattus dans le prochain projet de la Réforme des Retraites.

Le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur par la voie de leurs conseillers nous ont rappelé que nos revendications sont légitimes et crédibles pour la Police Scientifique d'aujourd'hui et de demain.

Ils souhaitent travailler avec le SNPPS dans les semaines à venir pour bâtir ensemble le Statut de la Police Scientifique.

Ils en ont fini avec l'ambiguïté **P A T** Scientifiques combattue par le SNPPS, le **S** est désormais consacré aux personnels Spécialisés...

**La filière ne peut plus attendre !
La balle est dans le camp de l'Administration**

Nous allons rencontrer dans les prochains jours le DGPN et les différentes directions d'emploi pour connaître leurs orientations et manquerons pas de revenir vers vous.

Le SNPPS, le seul syndicat de Policiers Scientifiques pour les Policiers Scientifiques !